

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

AMENDEMENT

N ° AS2669

présenté par

M. Valletoux, M. Marcangeli, M. Christophe, M. Gernigon, M. Villiers, Mme Violland,
M. Thiébaut, Mme Rauch, M. Pradal, Mme Poussier-Winsback, M. Portarrieu, M. Plassard,
M. Patrier-Leitus, Mme Moutchou, Mme Magnier, M. Lemaire, Mme Le Hénanff, M. Larsonneur,
M. Lamirault, Mme Kochert, M. Kervran, M. Jolivet, Mme Félicie Gérard, M. Favennec-Bécot ,
Mme Carel, M. Benoit, Mme Bellamy, M. Batut, M. Alfandari et M. Albertini

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.